



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département

Arrondissement de

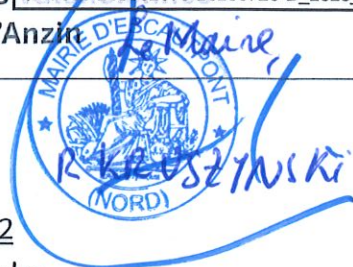
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 29/07/2025

Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le

ID : 058-215902073-20250729-D_2025_30-AU



DECISION N° 2025-30

prise en application de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- RE-CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT A DOMINANTE SPORTIVE » ALLOTI EN 9 LOTS.

Le Maire d'ESCAUTPONT ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 4^{ème} alinéa ;

VU la délibération N° 17-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°93-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Novembre 2024 modifiant la délibération N° 17-2024-DF-RK – délégation consenties au Maire par le Conseil Municipal – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nécessité de conclure un marché de travaux pour la reconstruction d'un bâtiment à dominante sportive au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - sis Avenue de la Malanoye à ESCAUTPONT.

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence, lancé en Procédure Adaptée, paru dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), le 15 Mai 2025, concernant le marché suivant :

« ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT A DOMINANTE SPORTIVE »

VU le Rapport d'Analyse des Offres rédigé par la Société EQUENTIN – Bureau d'Etudes en charge de l'analyse des offres ;

CONSIDERANT que SOIXANTE SIX (66) entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises ;

CONSIDERANT que VINGT HUIT (28) entreprises ont déposé une offre, à savoir :

	DESIGNATION DES LOTS	NOM DES SOCIETES
LOT N° 1	GROS ŒUVRE – DEMOLITION – CARRELAGE	Société BAKALARZ à SASSEGNIES (59)
		Société SGT CONSTRUCTIONS à VALENCIENNES (59)
LOT N° 2	CHARPENTE BOIS – MURS BOIS	Société NORD BOIS CREATION à COMINES (59)
		Société ALTERNATIVE BOIS CONCEPT à SAINS EN GOHELLE (62)
		Société CPS BOIS à LAMBRES LEZ DOUAI (59)

LOT N° 3	ETANCHEITE	Société RAMERY ENVELOPPES ET MENUISERIES (59)
		Société des ETABLISSEMENTS ROUSSEAU à CAUDRY (59)
		Société NORMAND CONSTRUCTION à CAMBRAI (59)
LOT N° 4	MENUISERIES ALUMINIUM	Société LEGRAND MENUISERIE à SAINT AMAND LES EAUX (59)
		Société MENUISERIES ET FERMETURES MAUBEUGEOISES à MAUBEUGE (59)
LOT N° 5	MENUISERIES BOIS – PLATRERIE - PLAFONDS	Société BAKALARZ à SASSEGNIES (59)
		Société MH CONSTRUCTION à FRESNES SUR ESCAUT (59)
		Société PATFOORT BATIMENT à CURGIES (59)
		Société SGT CONSTRUCTIONS à VALENCIENNES (59)
		Société SA SAPISO à COURCELLES LES LENS (62)
LOT N° 6	PEINTURE	Société VICTOIRE à PETITE FORET (59)
		Société DECOR PEINTURE à SARS ET ROSIERES (59)
		Société SAMBRE AVESNOIS ENTRETIENS à BACHANT (59)
		Société LES PEINTURES DE LA SCARPE à SAINT LAURENT BLANGY (62)
LOT N° 7	SOLS SOUPLES	Société CHRISTIAN DUVIVIER à BRUAY SUR L'ESCAUT (59)
		Société SAMBRE AVESNOIS ENTRETIENS à BACHANT (59)
		Société ETABLISSEMENTS PIQUE ET FILS à QUESNOY SUR DEULE (59)
LOT N° 8	PLOMBERIE – VENTILATION	Société CHRISTIAN DUVIVIER à BRUAY SUR L'ESCAUT (59)
		Société HERVE THERMIQUE à RAISMES (59)
LOT N° 9	COURANTS FORTS ET FAIBLES	Société SHEGI à SAULTAIN (59)
		Société ELECTRICITE INDUSTRIELLE DU NORD à CAUDRY (59)
		Société HERVE THERMIQUE à RAISMES (59)
		Société SNEF à LA SENTINELLE (59)

CONSIDERANT que les offres des lots 1 – 2 – 4 – 5 – 6 – 7 et 9 sont conformes aux exigences du cahier des charges de ce marché et que leurs prix apparaissent conformes à ces types de prestations.

CONSIDERANT que les offres des lots 3 et 8 sont supérieures à l'estimation du Maître d'œuvre et que les prix excèdent les crédits budgétaires alloués auxdits lots. Ces derniers ont été déclarés infructueux.

DECIDE

Article 1^{er} : Les entreprises suivantes sont retenues pour effectuer les travaux « **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT A DOMINANTE SPORTIVE** », aux conditions financières suivantes :

	DESIGNATION DES LOTS	NOM DES SOCIETES RETENUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT N° 1	GROS ŒUVRE – DEMOLITION – CARRELAGE	Société SGT CONSTRUCTIONS à VALENCIENNES (59)	124 292,48 €	149 150,98 €
LOT N° 2	CHARPENTE BOIS – MURS BOIS	Société CPS BOIS à LAMBRES LEZ DOUAI (59)	94 379,77 €	113 255,72 €

LOT N° 4	MENUISERIES ALUMINIUM	Société LEGRAND MENUISERIE à SAINT AMAND LES EAUX (59)	46 964,00 €	56 356,80 €
LOT N° 5	MENUISERIES BOIS – PLATRERIE - PLA-FONDS	Société SGT CONSTRUCTIONS à VALENCIENNES (59)	71 374,42 €	85 649,30 €
LOT N° 6	PEINTURE	Société CHRISTIAN DUVIVIER à BRUAY SUR L'ESCAUT (59)	12 300,00 €	14 760,00 €
LOT N° 7	SOLS SOUPLES	Société ETABLISSEMENTS PIQUE ET FILS à QUESNOY SUR DEULE (59)	36 500,00 €	43 800,00 €
LOT N° 9	COURANTS FORTS ET FAIBLES	Société ELECTRICITE INDUSTRIELLE DU NORD à CAUDRY (59)	32 000,00 €	38 400,00 €
MONTANT GLOBAL DU MARCHE			417 810,67 €	501 372,80 €

De relancer une consultation pour les lots suivants :

DESIGNATION DES LOTS	
LOT N° 3	ETANCHEITE
LOT N° 8	PLOMBERIE – VENTILATION

Article 2 : La présente décision sera rendue compte à l'Assemblée délibérante, lors de sa prochaine réunion, de la passation de ce marché, dont les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au comptable du trésor public

Publié le

Fait à ESCAUTPONT, le 29 juillet 2025



Le Maire,

R. KRUSZYNSKI.